



Le Bouquet de transports de la Ville de Genève

La Ville de Genève est engagée dans une politique favorisant la mobilité durable. Selon les prévisions les plus probables de croissance de la population et des emplois dans la région genevoise, la mobilité motorisée devrait augmenter de 40% à 50% d'ici 2020. Face aux nuisances provoquées par cet accroissement des déplacements motorisés, la Ville de Genève favorise les modes de déplacements économes en espace et en énergie, respectueux de l'environnement, efficaces et accessibles à tous.

"Montrer l'exemple": tel est l'objectif du plan de mobilité de l'administration municipale, nommé "bouquet de transports", qui propose aux 3500 employés des solutions alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements professionnels et pendulaires. Mis en place en 2002, le Bouquet de transports comporte les prestations suivantes:

- 57 vélos de fonction répartis sur les différents sites administratifs
- Abonnement de transports publics "de service" à disposition des employés pour leurs déplacements professionnels;
- Réduction du prix de l'abonnement personnel annuel de transports publics. Cette réduction est obtenue en partie grâce à un rabais quantité proposé par les transports publics, et en partie grâce aux recettes issues de la taxation des places de stationnements des employés sur leur lieu de travail. L'opération est ainsi neutre financièrement.
- Pour le transport professionnel de matériel lourd ou encombrant, les employés peuvent recourir aux véhicules en autopartage de la coopérative "Mobility CarSharing".
- Le site internet <u>www.covoiturage.ch</u> permet aux personnes souhaitant pratiquer le covoiturage dans la région genevoise de se rencontrer. Une rubrique est à disposition des entreprises qui souhaitent promouvoir le covoiturage auprès de leurs employés.

L'ensemble de ces prestations constitue une offre en mobilité attrayante qui contribue à réduire les déplacements motorisés des membres de l'administration municipale, limitant les désagréments dus à la congestion routière et au stress qui y est lié, favorisant le mouvement et le maintien en bonne santé du personnel, cela conformément aux objectifs de développement durable inscrits à l'Agenda 21. Le bouquet de transports fait l'objet d'un processus d'amélioration continue et évolue pour mieux répondre aux besoins en mobilité des employés et favoriser l'écomobilité.

Par ailleurs, la Ville de Genève encourage les entreprises et administrations de la région genevoise, principaux générateurs de déplacements, à développer leur propre plan de mobilité. A cet effet, elle organise régulièrement des conférences et ateliers sur le thème des plans de mobilité d'entreprises, qui mettent en relation les représentants d'entreprises et d'administration avec les prestataires de transport.

En septembre 2005, elle lançait, avec l'Etat de Vaud et l'Etat de Genève, le premier « Prix mobilité d'entreprise » destiné à encourager le développement de plans de mobilité dans le secteur privé.

Pour plus d'informations : mobilite@ville-ge.ch